COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC

MÉCANICIEN / MÉCANICIENNE DE MACHINES LOURDES

INSCRIVEZ-VOUS À CE PROGRAMME
→ CARRIERE EN CONSTRUCTION.COM



QUEL EST SON RÔLE?

- Répare et entretient des grues, des pelles, des niveleuses, des épandeuses, des rouleaux, des tracteurs et des camions hors route, de même que tout équipement ou machinerie de construction motorisé, fixe ou mobile servant à des fins de terrassement, de manutention ou d'excavation.

Cette description s'inspire de plusieurs sources et peut être sensiblement différente de la définition du métier inscrite dans le Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

QU'EST-CE QUE ÇA PREND?

- MINUTIE
- DÉBROUILLARDISE
- SENS DE L'INITIATIVE
- BONNE MÉMOIRE VISUELLE
- BONNE CONDITION PHYSIQUE

- **INTÉRÊT** pour l'acquisition des connaissances liées à la mécanique pour moteur diesel et pour moteur quatre-temps, à l'hydraulique, à la pneumatique, à l'électricité et à l'électronique;
- **HABILETÉS** pour le déplacement des objets lourds.

TAUX HORAIRES
Selon les conventions collectives (août 2026)

ENTRE 27,80 $ /H ET 49,95 $ /H

PERSPECTIVES D'EMPLOI

BONNES

FORMATION

DEP DE 1 800 HEURES

QUEL EST LE PARCOURS SCOLAIRE À SUIVRE?

FORMATION REQUISE

Diplôme d'études professionnelles (DEP)

Mécanique d'engins de chantier (5331) ou *Construction Equipment Mechanics* (5831)

RÉGIONS OFFRANT LA FORMATION

- Abitibi-Témiscamingue
- Bas-Saint-Laurent
- Capitale-Nationale
- Chaudière-Appalaches
- Estrie
- Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- Laurentides
- Mauricie
- Montérégie
- Montréal
- Nord-du-Québec
- Saguenay–Lac-Saint-Jean

PRÉALABLES SCOLAIRES

Pour accéder à cette formation, il suffit de remplir l'une des **QUATRE** conditions suivantes :

DÉTENIR UN DIPLÔME

Être titulaire d'un **diplôme d'études secondaires** ou de son équivalent reconnu;

OU

Être titulaire d'un **diplôme d'études supérieures** comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

ÊTRE ÂGÉ(E) D'AU MOINS 16 ANS

Avoir **au moins 16 ans** au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle la personne commence la formation;

ET

- Avoir obtenu les unités de 4e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

OU

- Avoir réalisé des apprentissages reconnus équivalents.

ÊTRE ÂGÉ(E) D'AU MOINS 18 ANS

Avoir **au moins 18 ans** au moment de commencer la formation;

ET

- Posséder les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général (TDG);
- Posséder les préalables spécifiques au programme d'études visé;

OU

- Avoir réalisé des apprentissages reconnus équivalents.

DÉTENIR CERTAINES UNITÉS DE 3e SEC.

Avoir obtenu les unités de **3e secondaire** en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le MEQ;

ET

- Poursuivre la formation générale en concomitance avec la formation professionnelle afin d'obtenir les unités de 4e secondaire manquantes en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le MEQ.

APRÈS LE DIPLÔME, COMMENT ACCÉDER AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION?

- L'industrie de la construction regroupe des métiers et des occupations associés à différents certificats de compétence.
- La fonction de mécanicien ou mécanicienne de machines lourdes fait partie de la catégorie des métiers.
- Pour travailler sur les chantiers, il faut d'abord détenir un certificat de compétence apprenti, puis un certificat de compétence compagnon.

VOICI LES PRINCIPALES ÉTAPES POUR **OBTENIR UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCE :**

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE **APPRENTI (CCA)**

Il faut démontrer à la Commission de la construction du Québec (CCQ) la réussite du DEP *Mécanique d'engins de chantier ou Construction Equipment Mechanics.*

Pour en savoir plus ou pour découvrir les autres façons d'obtenir un CCA, notamment pendant les études, consultez le www.ccq.org/apprenti.

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE **COMPAGNON (CCC)**

Une fois le CCA obtenu, il faut compléter **trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures** chacune, soit **6 000 heures au total**. Cette étape permet d'être admissible à l'examen de qualification provinciale, dont la réussite mène à l'obtention du CCC du métier.

Pour en savoir plus ou pour découvrir les autres façons d'obtenir un CCC, rendez-vous au www.ccq.org/compagnon.

Des mesures sont en place pour favoriser l'inclusion et accroître la présence des femmes, des membres des Premières Nations et des Inuit, ainsi que des personnes issues de la diversité de la société québécoise.

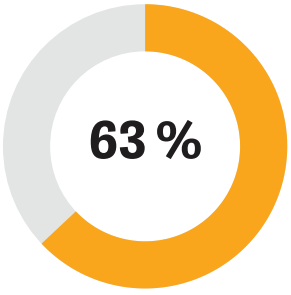
Consultez-les au www.ccq.org/inclusion.

À QUOI RESSEMBLENT LES PERSPECTIVES D'EMPLOI?

Les perspectives d'emploi pour ce métier sont bonnes. La demande en légère hausse pour ce métier et le vieillissement très important de la main-d'œuvre créent des besoins de recrutement sur le marché du travail.

SALAIRE ANNUEL MOYEN* (2025)

Personne apprentie ayant travaillé au moins une heure	**31 956 $**
Personne avec le statut de compagnon ayant travaillé au moins une heure	**72 191 $**
Personne avec le statut de compagnon ayant travaillé au moins 500 heures	**109 662 $**



Proportion des **personnes avec le statut de compagnon** ayant travaillé au moins 500 heures

** Inclut les primes, les heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour les jours fériés chômés et les congés annuels obligatoires prévus aux conventions collectives. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.*

QUELQUES STATISTIQUES (2025)

397
mécanicien(ne)s de machines lourdes ont été actif(-ive)s sur les chantiers.

158
entreprises ont recruté des mécanicien(ne)s de machines lourdes.

42
nouveaux et nouvelles apprenti(e)s ont été admis(es) dans l'industrie. C'est un nombre supérieur à la moyenne annuelle de 25 pour la période 2021-2024.

LA PLACE DES FEMMES (2025)

3
femmes ont été actives sur les chantiers, représentant 0,8 % de la main-d'œuvre exerçant ce métier.

Commission de la construction du Québec (carriere en construction.com), 2026

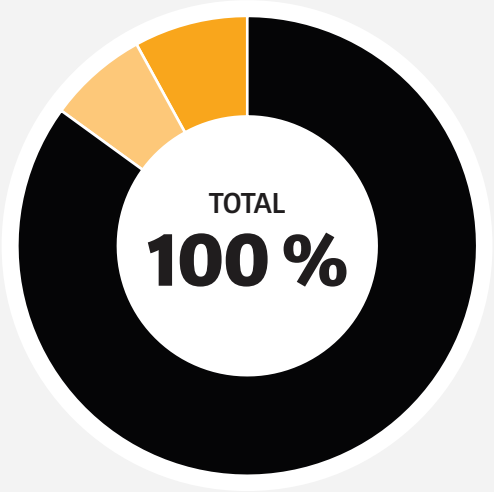
VOLUME DE TRAVAIL PAR SECTEUR (2025)

GÉNIE CIVIL ET VOIRIE
85 %

INDUSTRIEL
7 %

INSTITUTIONNEL ET COMMERCIAL
8 %

RÉSIDENTIEL
0 %



85 %

du volume de travail pour ce métier s'effectue dans le **secteur du génie civil et de la voirie** où l'activité devrait demeurer élevée au cours des prochaines années.

La main-d'œuvre est également active dans le **secteur industriel** et le **secteur institutionnel et commercial**, qui devraient aussi continuer d'offrir du travail.

TAUX HORAIRE

Selon les conventions collectives (août 2026)

	Génie civil et voirie	Industriel, institutionnel et commercial	Résidentiel léger
Apprenti(e)			
1ère période	29,97 $	29,36 $	27,80 $
2e période	34,97 $	34,26 $	32,43 $
3e période	42,46 $	41,60 $	39,38 $
Statut de compagnon	**49,95 $**	**48,94 $**	**46,33 $**

NOMBRE DE PERSONNES SALARIÉES ACTIVES (2025)

Abitibi-Témiscamingue	6
Bas-St-Laurent–Gaspésie	50
Côte-Nord	40
Estrie	14
Île de Montréal	10
Laval-Laurentides-Lanaudière	36
Montérégie	34
Mauricie–Bois-Francs	28
Outaouais	3
Québec	107
Saguenay–Lac-St-Jean	67
Extérieur et Baie-James	2
Total	**397**

ÂGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE (2025)

	Apprenti(e)	Statut de compagnon	Ensemble de ce métier	Ensemble des métiers et occupations
ÂGE MOYEN	**31**	**45**	**42**	**39**
Moins de 30 ans	61 %	14 %	23 %	26 %
30 à 54 ans	35 %	59 %	55 %	59 %
55 ans et plus	4 %	27 %	22 %	15 %
Nombre total de personnes salariées	**79**	**318**	**397**	**203 039**

CARRIERE EN CONSTRUCTION .COM

POUR EN SAVOIR PLUS